

## Compte rendu de la Réunion du Conseil municipal

Du 23 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 23 février, à 18h00

Le Conseil Municipal de Criteuil-la-Magdeleine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FOUGERE Michel, Maire.

**Date de convocation du Conseil municipal** : 16 février 2022

**Présents** : Mrs FOUGERE, MATIGNON, DESMORTIER, SAVIN et GUINET  
Mmes DESMORTIER, PARRA RICHEN, PILLET et SANSONNET

**Absents Excusés**: Sophia MOUSSA

**Procuration (s)**: Mme Sophia MOUSSA donne procuration à Mme SANSONNET Marlène  
**Secrétaire de séance** : Marlène SANSONNET

### 1. Approbation du compte rendu de la séance du 6 janvier 2022

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si le compte rendu amène une réflexion particulière.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

### 2. Rapport du Maire dans le cadre de ses délégations :

Monsieur le Maire indique au conseil que le montant de la trésorerie 103 030,70€

Monsieur le Maire demande le conseil souhaite qu'il parraine un candidat pour les élections présidentielles.

Au regard des candidats qui arrivent à presque 500 parrainage et au regard du fait que d'autres élus en dehors des Maires peuvent également donner leur parrainage, du fait que les parrainages sont publics maintenant, il est décidé de ne pas parrainer de candidat.

### 3. Rapport des élus dans le cadre de leurs délégations

#### 4. Travaux de l'église

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la tranche optionnelle 1 des travaux de l'église arrive à son terme et qu'il convient de décider de la réalisation de la dernière tranche à savoir la tranche optionnelle 2

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 8 voix pour et 1 abstention

- **Décide** de réaliser la tranche optionnelle 2
- **Autorise** Monsieur le maire à signer tous documents utiles à cette réalisation
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les avenants éventuels à ce dossier

#### 5. Investissements 2022

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la liste des investissements à savoir :

- ✓ Travaux de réfection toiture de l'ancien foyer : 18 677,10€ TTC
- ✓ Changement des douches à l'ancien foyer : 4 651,96€ TTC
- ✓ Assainissement de l'ancien foyer 2 fosses à remplacer une urgente et l'autre peut être faite l'an prochain : 8 000 à 10000€ €TTC (Diagnostic de janvier 2022 par Mme REYMONNET du SPANC Segonzac risque d'effondrement de la voute de la fosse urgente)
- ✓ Installation d'un évier à l'Espace Nature : 1 000€ TTC
- ✓ Toiture atelier : 27 000 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** qu'au regard des dépenses de la tranche optionnelle 2 de l'église qui sont déjà conséquentes les investissements 2022 seront :
  - ✓ Travaux de réfection toiture de l'ancien foyer : 18 677,10€ TTC seront reportés
  - ✓ Changement des douches à l'ancien foyer : 4 651,96€ TTC
  - ✓ Assainissement de l'ancien foyer 2 fosses à remplacer une urgente et l'autre peut être faite l'an prochain : seront de 5000€
  - ✓ Installation d'un évier à l'Espace Nature : 1 000€ TTC
- Toiture atelier : 1 500 € TTC pour un diagnostic

## **6. Demande de subvention de la Maison familiale rurale (MFR) de Jarnac**

Monsieur le Maire présente au conseil le courrier de la MFR de Jarnac sollicitant une participation financière pour leur structure au regard du fait qu'un enfant de la commune de Criteuil la Magdeleine y suive des cours.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de ne pas subventionner cette structure

## **7. Etude du transfert de la compétence sociale à Grand Cognac**

Monsieur le Maire présente au conseil le courrier de la communauté d'agglomération de Grand Cognac concernant le transfert de la compétence sociale à cette dernière.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de refuser le transfert de la compétence sociale à Grand Cognac

## **8. Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPI)**

Monsieur le Maire présente au conseil le courrier de la communauté d'agglomération de Grand Cognac concernant le RLPI. Il demande au conseil de bien vouloir statuer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'émettre un avis favorable pour le RLPI

## **9. Plantation de l'arbre de la Paix**

Monsieur le Maire présente au conseil le courrier de la FNACA de la Charente qui propose la plantation de l'arbre de la paix à l'occasion du 60ème anniversaire du « cessez le feu » du 19 mars 1962 qui a mis fin au conflit de la guerre d'Algérie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de planter un arbre de la paix en collaboration avec l'antenne locale de la FNACA
- **Dit** que l'emplacement qui sera utilisé pour cette plantation sera la plate-bande située rue du logis de l'épine en face du restaurant « aux délices du terroir » à côté du panneau d'affichage de la commune

## **10. Création d'un square Jean Bergeron**

Monsieur le Maire propose au conseil de créer un square en hommage à Monsieur Jean Bergeron ancien diplomate et ancien sous-préfet de Cognac.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **Accepte** la création du square Jean Bergeron
- **Dit** que l'emplacement qui est choisi pour la création de ce square sera la place située à côté de l'église.

### Questions diverses :

- **Publication de « la source »**

Monsieur le Maire explique que dans « La Source » il y a une page consacrée aux artisans de la commune. Cependant, on vient de constater que Monsieur CARRARA ayant pris sa retraite son fils qui est domicilié sur une autre commune a été radié des listes électorales et le siège de son entreprise est sur Barbezieux Saint Hilaire. Il demande donc s'il faut continuer de l'inscrire parmi les entreprises de la commune. Le conseil décide de l'indiquer cette année car l'édition de « la Source » concerne l'année 2021.

- **Problèmes de téléphonie et des divers travaux dans les logements rue du Logis de l'épine**

Monsieur GUINDET demande ce qu'il en est de la téléphonie dans les logements de la rue du Logis de l'épine.

Il lui est répondu que le dossier suit son cours et qu'il devrait être réalisé au plus tard le 11 avril 2022.

Néanmoins, il est précisé que normalement ce travail de demande de branchement aurait dû être effectué par le bureau d'étude attaché à l'architecte mais que se sont les secrétaires de mairie qui ont galéré pour avoir un interlocuteur chez Orange ; Maintenant c'est chose faite.

Monsieur le Maire indique qu'il serait sans doute nécessaire de faire un courrier à l'architecte avec tous les points qui posent problème dans ces logements.

Monsieur SAVIN qui faisait parti de la commission travaux pour ce bâtiment devient le référent pour toutes demandes concernant ces logements

- **Dispositif Micro-folie de Grand Cognac**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Grand Cognac concernant la possibilité de faire venir une exposition virtuelle « Micro Folie ».

Le conseil accepte la possibilité de se positionner par 7 voix pour et 2 contre.

- **Bois coupé à la Magdeleine :**

Mmes DESMORTIER et PILLET demande ce que la commune va faire du bois coupé suite à l'élagage des tilleuls.

Il est répondu que ceux qui en veulent peuvent venir se servir

- **Prochain conseil municipal** : le 17 mars 2022

Séance est levée à 20h30